

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, dix avril à 19 heures 52, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **27 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Oscar FERREIRA** a donné pouvoir à Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Karine VILA** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Pierre MOULY**.

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **7**
- . Nombre de Conseillers Présents : **20**
- . Nombre de pouvoirs : **2**
- . Suffrages Exprimés : **22**

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET
ANNEXE BOUTIQUE – CHÂTEAU DE BONAGUIL.**

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2024 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		5.051,96
Opérations de l'exercice	32.121,53	40.817,79
TOTAUX	32.121,53	45.869,75
Résultat de clôture		+ 13.748,22

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		5.766,65
Opérations de l'exercice	/	340,76
TOTAUX	/	6.107,41
Résultat de clôture		+ 6.107,41
Restes à réaliser	/	/

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	/
Excédent de financement	6.107,41
Restes à réaliser (dépenses)	/
Besoin de financement	/
Restes à réaliser (recettes)	/
Excédent total de financement	+ 6.107,41

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture : 13.748,22 euros) de l'exercice 2024 du Budget Annexe Boutique - Château de Bonaguil :

. Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé :	/
. Ligne 002	Résultat de fonctionnement reporté :	<u>13.748,22</u>
	(Excédent de fonctionnement de clôture)	13.748,22
. Ligne 001	Excédent d'investissement reporté :	6.107,41

2. prend acte des identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **10 avril 2025**



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par :



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

AR Prefecture

047-214701062-20250410-34DL2025-DE
Reçu le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025